



BULLETIN DES SSNA

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES FOURNISSEURS

Services de santé non assurés (SSNA)

www.provider.express-scripts.ca

Fournisseurs d'ÉMFM



Hiver 2011

Formulaires des SSNA

Vous pouvez **télécharger** tous les formulaires des SSNA à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA, ou communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.

www.provider.express-scripts.ca

EXPRESS SCRIPTS CANADA

Centre d'appels à l'intention des fournisseurs

Questions et réinitialisation du mot de passe

1 888 511-4666

Heures d'ouverture prolongées - Services d'ÉMFM

Du lundi au vendredi
de 6 h 30 à 20 h 30, heure de l'Est,
à l'exclusion des jours fériés.

Demandes de paiement pour ÉMFM

Veillez poster vos demandes de paiement pour ÉMFM à l'adresse suivante :

Express Scripts Canada
Demandes de paiement pour ÉMFM des SSNA
C. P. 1365, succursale K, Toronto (Ontario) M4P 3J4

Entente avec les fournisseurs d'ÉMFM

Veillez télécopier l'entente avec les fournisseurs d'ÉMFM dûment remplie au numéro suivant :

Télécopieur : 905 712-0669

Autre correspondance

Veillez poster toute autre correspondance à l'adresse suivante :

Express Scripts Canada
5770, rue Hurontario, 10^e étage
Mississauga (Ontario) L5R 3G5

SERVICES D'ÉMFM DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES SSNA

Bureaux régionaux de Santé Canada

DEMANDES D'AUTORISATION PRÉALABLE

Alberta	1 800 232-7301
Colombie-Britannique	1 888 321-5003
Manitoba	1 877 505-0835
Ontario	1 888 283-8885
Provinces de l'Atlantique	1 800 565-3294
Québec	1 877 483-1575
Saskatchewan	1 877 780-5458
Territoires du Nord-Ouest/Nunavut	1 888 332-9222
Yukon	1 866 362-6717/ 1 866 362-6718/ 1 866 362-6719

DEMANDES relatives à l'ÉMFM

Alberta	1 780 495-2694/ 1 800 232-7301
Colombie-Britannique	1 604 666-3331/ 1 800 317-7878
Manitoba	1 204 983-8886/ 1 800 665-8507
Ontario	1 800 640-0642
Provinces de l'Atlantique	1 902 426-2656/ 1 800 565-3294
Québec	1 877 483-1575/ 1 514 283-1575
Saskatchewan	1 306 780-8294/ 1 800 667-3515
Territoires du Nord-Ouest/Nunavut	1 888 332-9222
Yukon	1 866 362-6717/ 1 866 362-6718/ 1 866 362-6719

Changement d'adresse du bureau régional du Nord

Depuis le 31 janvier 2011, l'adresse du bureau régional du Nord est la suivante :

Services de santé non assurés
Direction de la Santé des Premières nations et des Inuits
Santé Canada, Immeuble Qualicum
2936, chemin Baseline, Tour A, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
Sans frais 1 888 332-9222

(Prédétermination pour soins dentaires, poste 1;
pour équipement médical et fournitures médicales, poste 2)
Télécopieur (sans frais) : 1 800 949-2718

Nota : Aucun changement n'a été apporté au bureau régional du Yukon

Chaque établissement d'ÉMFM additionnel doit être inscrit au Programme des SSNA et disposer de son propre numéro d'identification avant de pouvoir offrir des services.

NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

NOUVELLE adresse URL du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA

En raison du changement de la raison sociale de ESI Canada à Express Scripts Canada, comme l'indique le bulletin des SSNA (Fournisseurs d'ÉMFM) de l'été 2011, l'adresse URL du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA a été modifiée. Elle est passée de www.provider.esicanada.ca à www.provider.express-scripts.ca

Toutefois, puisque l'ancienne adresse URL demeure fonctionnelle, toute personne qui y accédera sera redirigée automatiquement au nouveau site.

Nouveaux bénéficiaires du Programme des SSNA

Le Programme des SSNA offre maintenant une couverture à deux nouveaux groupes de bénéficiaires membres des Premières nations. Le premier groupe de bénéficiaires est maintenant admissible en vertu de la *Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens*, entrée en vigueur au début de 2011. Le deuxième groupe de bénéficiaires est composé de membres d'une nouvelle bande (034), créée à l'automne 2011 à Terre-Neuve, et reconnue sous le nom de bande de la Première Nation des Mi'kmaq Qalipu.

Pour être admissibles aux services couverts dans le cadre du Programme des SSNA, les membres des Premières nations doivent d'abord être inscrits auprès du ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC), autrefois appelé le MAINC. Les AADNC délivrent une lettre temporaire aux nouveaux bénéficiaires en attendant que ces derniers reçoivent leur carte de statut d'Indien de l'AADNC. Veuillez accepter la lettre temporaire des AADNC comme preuve d'inscription des bénéficiaires et respecter les mêmes processus de soumission des demandes de paiement qui s'appliquent aux autres bénéficiaires du Programme des SSNA.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur l'admissibilité des bénéficiaires, veuillez communiquer avec votre bureau régional respectif de Santé Canada, ou consultez les sites Web suivants : www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/nihb-ssna/benefit-prestation/index-fra.php

www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1308148127861/1308148210199

Modification de la politique sur les critères relatifs aux prescripteurs d'équipement et de fournitures d'audiologie

À compter du 1^{er} janvier 2012, le Programme des SSNA acceptera les ordonnances des audiologistes pour de l'équipement et des fournitures d'audiologie. Veuillez noter qu'une ordonnance d'un médecin, d'une infirmière praticienne ou d'un audiologiste continue d'être requise pour diriger le bénéficiaire à un fournisseur de prothèses auditives ou à un audioprothésiste.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce changement dans la politique, veuillez consulter le Guide du fournisseur d'équipement médical et de fournitures médicales (EMFM), accessible bientôt sur le site Web de Santé Canada.

Changement de propriétaire ou inscription d'un nouvel établissement d'ÉMFM

Dans le cas d'un changement du propriétaire d'un établissement d'ÉMFM, d'une inscription d'un établissement ou d'une réinscription au Programme des SSNA, veuillez aviser Express Scripts Canada sans délai afin qu'elle puisse effectuer les modifications ou les mises à jour nécessaires. Vous devez également remplir une nouvelle Entente avec les fournisseurs d'équipement médical et de fournitures médicales (ÉMFM), et y indiquer la date d'effet du changement.

Veuillez télécopier **toutes** les pages de l'Entente avec les fournisseurs d'équipement médical et de fournitures médicales (ÉMFM) au numéro 905 712-0669 et indiquer sur le bordereau de transmission la raison pour laquelle vous envoyez une nouvelle entente.

- Changement de propriétaire
- Nouvel établissement / Inscription
- Réinscription au Programme des SSNA

Un fournisseur **doit** d'abord être inscrit auprès d'Express Scripts Canada avant de pouvoir soumettre des demandes de paiement. Le fournisseur doit également soumettre une copie de l'attestation de chacune de ses spécialités afin qu'Express Scripts Canada et Santé Canada puissent accepter et approuver ses demandes de paiement pour ÉMFM. Une fois inscrit au Programme des SSNA, le fournisseur pourra ajouter des spécialités s'il envoie une copie de l'attestation de la spécialité à Express Scripts Canada.

Si le fournisseur n'envoie pas de copie de l'attestation à Express Scripts Canada avant de soumettre sa première demande de paiement manuelle, il peut joindre à la demande de paiement une copie de l'attestation ainsi qu'un exemplaire révisé de l'entente avec les fournisseurs d'ÉMFM dans laquelle la nouvelle spécialité est indiquée, et envoyer le tout à Express Scripts Canada.

RAPPELS

Message important

Les bénéficiaires Inuits qui disposent d'une carte du régime d'assurance maladie des Territoires du Nord-Ouest ou du Nunavut peuvent donner le numéro de cette carte plutôt que le numéro « N » pour être admissibles à la prestation des services dans le cadre du Programme des SSNA de Santé Canada, et ce, partout au pays.

Dispositions spéciales pour les nourrissons des Premières nations et des Inuits âgés de moins de un an

Express Scripts Canada reçoit un volume important de demandes de paiement soumises pour des nourrissons âgés de moins de un an et qui doivent être retournées au fournisseur en raison de renseignements manquants. Des dispositions spéciales pour l'identification des nourrissons de moins de un an ont été mises en place pour donner aux bénéficiaires admissibles au Programme des SSNA le temps d'inscrire leurs nourrissons auprès de l'organisme approprié.

Si un nourrisson âgé de moins de un an n'a pas été inscrit, les bénéficiaires (parents) doivent être dirigés vers le bureau ou l'organisme approprié pour s'assurer de l'admissibilité du

bénéficiaire à la couverture, ainsi qu'obtenir un numéro d'identification.

Bénéficiaires	Bureau ou organisme
Premières nations	Les parents doivent communiquer avec le bureau de leur bande ou le Service des inscriptions des AADNC en composant le 1 819 953-0960.
Inuits résidents des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut	Les parents doivent s'adresser à : 1. Leur organisme de revendication territoriale; et 2. Leur ministère de la Santé et des services sociaux respectif.
Inuits résidant à l'extérieur des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut	Les parents doivent s'adresser à : 1. Leur organisme de revendication territoriale; et 2. Leur bureau régional respectif de Santé Canada.

La **première** demande de paiement pour articles d'ÉMFM présentée pour un nourrisson de moins de un an doit être soumise manuellement à Express Scripts Canada au moyen du Formulaire de demande de paiement pour équipement médical et fournitures médicales du Programme des SSNA.

Les champs obligatoires doivent être saisis correctement chaque fois et comporter les mêmes renseignements que ceux qui figurent sur la demande initiale.

Champ	Renseignements obligatoires
Numéro du bénéficiaire	Le numéro d'identification principal de l'un des parents (par exemple, le numéro des AADNC, le numéro de bénéficiaire ou le numéro de famille ou de bande, le numéro de bénéficiaire de la DGSPNI ou le numéro du régime d'assurance maladie du gouvernement des T.N.-O. ou du Nunavut)
Nom de famille	Nom de famille
Prénom	Prénom
Date de naissance	Date de naissance du nourrisson

Formulaires de demande de paiement ou autres demandes relatives à l'ÉMFM

Vous pouvez télécharger tous les formulaires des SSNA à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse www.provider.express-scripts.ca, ou en demander un exemplaire en communiquant avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs. Le tableau qui suit présente tous les formulaires qui se trouvent sur le site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA ainsi que l'endroit où vous devez les acheminer, une fois remplis.

Formulaire	Adresse
Formulaire de demande de paiement pour ÉMFM - Programme des SSNA	Express Scripts Canada Demandes de paiement pour équipement médical et fournitures médicales des SSNA C. P. 1365, succursale K, Toronto (Ontario) M4P 3J4
Demandes d'autorisation préalable pour ÉMFM	Bureau régional de Santé Canada respectif
Formulaire de demande de paiement et de réparation de prothèse auditive - Programme des SSNA	Bureau régional de Santé Canada respectif
Formulaire d'autorisation préalable pour l'achat ou la réparation d'une prothèse auditive - Programme des SSNA	Bureau régional de Santé Canada respectif
Formulaire d'autorisation préalable pour ÉMFM - Services généraux	Bureau régional de Santé Canada respectif
Formulaire d'autorisation préalable pour orthèses, chaussures faites sur mesure, prothèses, vêtements de compression - Programme des SSNA	Bureau régional de Santé Canada respectif
Formulaire d'autorisation préalable pour articles d'oxygénothérapie, appareils et fournitures d'assistance respiratoire - Programme des SSNA	Bureau régional de Santé Canada respectif
Formulaire de modifications des renseignements sur le fournisseur de services de médicaments et d'ÉMFM	Express Scripts Canada À l'attention du Service des relations avec les fournisseurs 5770 rue Hurontario, 10 ^e étage, Mississauga (Ontario) L5R 3G5 Télécopieur : 905 712-0669

Veuillez vous reporter à la *première page* du présent bulletin pour connaître les coordonnées des différents bureaux.

Soumission de demandes de paiement manuelles pour ÉFMF

Pour obtenir rapidement le règlement de vos demandes de paiement, nous vous suggérons de les soumettre **toutes les deux semaines** de l'une des manières suivantes :

- Formulaire généré par ordinateur
- Au moyen du Formulaire de demandes de paiement pour équipement médical et fournitures médicales du Programme des SSNA.

Nota : Les annulations ou les corrections que vous souhaitez apporter aux demandes soumises et déjà réglées peuvent être indiquées sur le Relevé des demandes de paiement des fournisseurs - ÉFMF.

Quelle que soit la méthode de facturation utilisée, **toutes les données requises doivent être fournies** pour permettre un traitement efficace des demandes de paiement. Des champs laissés vides ou des données manquantes font souvent partie des erreurs courantes dans les formulaires. Assurez-vous d'indiquer le numéro de fournisseur, les noms et adresses, la date de service, le numéro du prescripteur, surtout lorsqu'il s'agit de piles et autres réparations (999repairs). Ces renseignements sont importants. **Par ailleurs, l'adresse indiquée sur la demande de paiement doit être identique à celle qui correspond au numéro de fournisseur dans nos dossiers.**

Modification des renseignements sur le fournisseur

Il importe de tenir Express Scripts Canada au courant de tout changement relatif à vos renseignements, car nous les utilisons pour communiquer avec vous.

Les renseignements indiqués dans le dossier du fournisseur de services d'ÉFMF sont importants et doivent toujours être à jour pour éviter un retard dans le règlement des demandes et dans l'envoi des documents (p. ex. télécopies de Santé Canada, relevés, bulletins, etc.).

Vous pouvez *communiquer* avec un représentant du Centre d'appels à l'intention des fournisseurs pour transmettre les modifications suivantes :

- Numéro de télécopieur
- Numéro de téléphone
- Adresse de courriel
- *Correction* de votre adresse actuelle
- Mode de communication privilégié

Pour effectuer d'autres modifications, veuillez remplir le Formulaire de modification des renseignements sur le fournisseur de services de médicaments/d'ÉFMF, le faire signer par le gérant ou le propriétaire de l'établissement et l'envoyer par télécopieur ou par la poste aux coordonnées indiquées sur le formulaire.

Il peut s'agir des renseignements suivants :

- Une nouvelle adresse (dans le cas d'un déménagement)
- Des renseignements bancaires
- Le nom du propriétaire de l'entreprise ou la dénomination sociale

Vous pouvez télécharger le Formulaire de modification des renseignements sur le fournisseur de services de médicaments/d'ÉFMF à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA, ou

en faire la demande auprès d'un représentant du Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.

Inscription d'établissements additionnels

Chaque établissement d'ÉFMF additionnel doit disposer de son *propre numéro d'établissement*.

Veuillez inscrire auprès d'Express Scripts Canada tous les établissements afin d'éviter les interruptions de service dans le traitement et le règlement des demandes de paiement. Si le nouvel établissement n'est pas déjà inscrit, veuillez remplir l'Entente avec les fournisseurs d'équipement médical et de fournitures médicales (ÉFMF), la signer et la **télécopier à Express Scripts Canada au 905 712-0669**. Vous pouvez télécharger ce document à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA, ou en faire la demande auprès d'un représentant du Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.

Trousse de soumission des demandes de paiement pour ÉFMF

Vous pouvez télécharger la trousse à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA, ou en demander un exemplaire en communiquant avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.